

# COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal  
Séance du 17 mai 2019 à 20h30

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L.2121- 25 du Code  
des Collectivités Territoriales.

Présents : Pierre-Louis PUYGRENIER, Pierre DAVID, Muriel DESMOULINS, Philippe ECREPONT, Sylvette BAUDUFFE, Murielle BIDEAU, Michel BURGUET, Bernard COURIVAUD, Pascal DAUVERGNE Michel DESMOULINS.

Absente : Estelle MATHEY.

Murielle BIDEAU a été désignée secrétaire de séance.

### ❖ Achat d'une épareuse

Monsieur le Maire présente trois devis au conseil municipal pour l'achat d'une épareuse. Cette machine a pour but de permettre l'entretien de la lagune et l'entretien du réseau communal actuellement fait par le SIVA Une discussion s'engage sur les points forts des machines proposées.

- 1 devis de la SARL CHEVALIER pour un montant HT de 14 400 €
- 1 devis de la SARL CHEVALIER pour un montant HT de 12 500 €
- 1 devis de LIMAGRI MOREAU pour un montant HT de 11 000 €

Le devis de la SARL CHEVALIER est retenu pour un montant HT DE 12 500 €.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

Il est demandé de négocier la fourniture d'un jeu de couteaux et de boulons ainsi que le gonflement à l'antigel d'un pneu, pour l'équilibrage du poids lors de l'utilisation de cette machine.

### ❖ Désignation d'un chargé du gardiennage de l'église.

Un appel à candidature est lancé pour ouvrir et fermer quotidiennement l'église. Une équipe de quatre conseillers accepte de se charger de cette mission jusqu'à la fin de la mandature prévue en mai 2020.

Il est toutefois précisé qu'un appel aux bonnes volontés sera fait par l'intermédiaire du journal municipal pour qu'une équipe chargée de l'entretien (ménage, fleurs...) de l'église soit créée.

### ❖ Approbation de la recomposition du conseil communautaire (répartition des sièges).

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de réforme des collectivités territoriales, le CGCT fixe le nombre de sièges des communautés de communes à fiscalité propre. Les sièges sont répartis entre les communes par arrêté préfectoral, cette répartition peut suivre, soit les dispositions de droit commun, soit un accord

local. La communauté de Communes a privilégié une répartition reposant sur un accord local, permettant ainsi aux communes du Chalard, de Saint Eloy les Tuileries et de Ségur-le-Château d'obtenir un siège chacune, alors que la répartition basée sur les dispositions de droit commun ne prévoyait aucun siège pour ces 3 communes, compte-tenu de leur taille (population).

La communauté de communes a donc approuvé un accord local reposant sur un conseil communautaire composé de 29 membres.

Le Conseil municipal vote,

Contre : 4 - Pascal DAUVERGNE, Muriel DESMOULINS, Michel DESMOULINS, Philippe ECREPONT.

Pour : 6 - Pierre-Louis PUYGRENIER, Pierre DAVID, Sylvette BAUDUFFE, Murielle BIDEAU, Michel BURGNET, Bernard COURIVAUD.

La résolution est adoptée.

❖ **Présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.**

Monsieur le Maire rappelle les compétences et l'importance de ce service en zones non desservies par un assainissement collectif, et présente le rapport adopté par le conseil de communauté de communes du pays de Saint Yrieix le 11 avril 2019.

❖ **Approbation de l'Ad'Ap réalisé par la SOCOTEC pour les ERP communaux.**

Monsieur Le Maire informe le conseil que pour donner suite à la demande de mise aux normes des toilettes de la salle polyvalente, la communauté de communes a demandé à un cabinet d'études (SOCOTEC), de faire une étude et un rapport pour l'élaboration règlementaire d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap). Ce rapport est présenté aux membres du conseil, qui prennent note des différentes recommandations.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'approbation de l'Ad' Ap et autorise M. le Maire à déposer l'Ad'AP.

❖ **Participation financière à un voyage scolaire.**

Après présentation de la demande du collège de Lubersac, il est proposé un aide financière de 180 € pour la participation d'un élève domicilié à Ségur-le-Château à un séjour linguistique et culturel en Espagne.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

Elaboration des permanences du bureau de vote lors des élections européennes du dimanche 26 mai 2019.

La séance est levée à 23h00.